

( N<sup>o</sup>. II<sup>e</sup>. )

# LE RÔDEUR. (THE RAMBLER.)

( VERITATI SACRUM. )

Du 22 GERMINAL, an 4 de la République Française. (LUNDI 11 AVRIL 1796 v. st.)

*Pétition de Pocholle, ci-devant membre de la Convention, qui demande à entrer au Corps Législatif. — Résolution qui accorde 30 millions aux commissions des inspecteurs du palais du corps législatif. — Rapport et résolution de Barthelet sur les veuves des Représentans Brissot, Pétion, Valazé, Buzot, etc. — Grande dénonciation faite par Gouppilleau des massacres qui se commettent dans le Midi. — Discours de Bentabole à ce sujet.*

*Le prix de ce Journal, rendu franc de port, est de 750 livres en assignats, ou 9 livres en numéraire, pour trois mois. --- On s'abonne rue des Moulins, au bas de la butte S. Roch, n<sup>o</sup> 546. Et rue d'Antin, n<sup>o</sup> 8, ou 928.*

leurs lettres rue d'Antin, n<sup>o</sup> 8, où nous avons replacé nos bureaux.

Signé, HIPPOLITE DUVAL, l'un des propriétaires du *Véridique*, aujourd'hui *Rôdeur*, déteu à la Conciergerie.

## Cours des Changes du 21 Germinal.

Amsterdam . . . . .	62 $\frac{1}{2}$
Bâle . . . . .	3 $\frac{1}{2}$
Hambourg . . . . .	173 à 74
Gènes . . . . .	89
Livourne . . . . .	94 à 95
Espagne . . . . .	10 15
M. d'arg. en b. . . . .	46 5
Or fin, l'once . . . . .	43 5
Insc. sur le g. l. . . . .	43 p. 5/8

## NOUVELLES DIVERSES.

LONDRES, 30 mars.

L'importante place de *Batavia* vient de tomber en notre pouvoir; la nouvelle nous en fut apportée hier par un officier arrivé à l'amirauté, avec des dépêches de l'amiral RAINIER, commandant les forces navales de sa majesté, dans les Indes orientales. La prise de cette ville, connue pour être l'entrepôt général de toutes les richesses hollandaises dans l'Inde, ne peut manquer d'entraîner la perte des *Moluques*, justement appelées *leur mine d'or*. Déjà nous entrevoyons l'époque où, maîtres absolus du commerce des épices, nous pourrions nous indemniser de tous les maux dans lesquels la guerre nous a entraînés.

Point de nouvelles de l'amiral *Duncker*, ou des nouvelles contradictoires; tandis que les uns assurent, avec une confiance capable d'en imposer, qu'il bloque la flotte hollandaise, dans le port de

### A V. I. S.

Je viens d'apprendre, du fonds de mon cachot, que des fripons que j'avois employés dans les bureaux du *Véridique*, profitant de ma captivité, s'étoient permis d'enlever une partie des registres de ma société, et un double des adresses de nos souscripteurs. Ils poussent l'impudeur jusqu'à couvrir leur vol du nom d'un de nos anciens coopérateurs dans la rédaction de ce journal. Cet homme, qui a été condamné par contumace, et à qui nous ne devons rien du moment qu'il ne pouvoit plus être rédacteur, et sur-tout rédacteur responsable, puisqu'il n'a jamais eu d'autre titre dans le journal, est venu dans notre maison deux ou trois fois depuis son malheur; il a reçu des secours qu'il n'eût jamais obtenus dans un autre temps, et supérieurs même à ses premiers appointemens. Mais j'ai trop éprouvé de disgrâces, pour ne pas savoir compatir à l'infortune. *Non ignara mali, miseris succurrere disco.*

Il n'est pas à croire qu'un homme pour lequel nous avons fait, moi et mes associés, d'aussi grands sacrifices, ait été assez scélérateur pour se prêter à la friponnerie de quelques-uns de mes commis. C'est un masque dont ils ont cherché à se couvrir, et que je saurai bien leur arracher, lorsque j'aurai brisé mes fers. Car enfin, faut-il espérer que je ne serai pas toujours sous le guichet.

Plusieurs de nos souscripteurs nous ont paru surpris de la métamorphose subite du *Véridique* en *Rôdeur*. C'est pour la quatrième fois que le journal change de titre. Informés que malgré nos précautions, sa distribution avoit été tout nouvellement encore interdite dans plusieurs villes du Midi, il nous avoit semblé que le seul moyen de prévenir les effets de l'intrigue de nos ennemis, étoit de changer et le titre et le bureau. Comme l'on nous assure que les défenses de distribuer notre journal étoient levées ou alloient l'être, nous prévenons nos souscripteurs qu'ils peuvent toujours adresser

N<sup>o</sup>. II.

Bergen, d'autres affirment au contraire, qu'on l'a vu à sa poursuite dans les mers du Nord. Ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement n'a reçu aucun rapport officiel, et qu'il ne circule sur cette expédition que des nouvelles de café.

Les dépêches reçues du cap de Bonne-Espérance sont très-satisfaisantes. La récolte s'annonce pour être très-abondante; mais l'on craint toujours quelques mouvemens; cette considération a déterminé le gouvernement à y faire passer un nouveau régiment. Lord Macartney sera, aussitôt qu'on peut le conjecturer, nommé gouverneur de cette intéressante conquête.

Sir John Warren est infatigable; encore quatre nouvelles prises sur les français, qu'il vient d'envoyer dans nos ports. Voilà trente vaisseaux dont il s'empare dans très-peu de temps, non compris la frégate *l'Étoile*; on peut y ajouter trois vaisseaux danois, qu'il a retenus parce qu'ils étoient chargés de blé pour la ville de Brest.

L'amiral Pole va partir pour les Indes Occidentales avec le *Carnatic*, de 74, et plusieurs autres vaisseaux de guerre. Il aura sous son escorte une flotte marchande, et des navires de transport. L'amiral Vandeput partira vers la même époque avec le *Saint-Alban*, de 64, et plusieurs frégates, pour croiser à la hauteur de Lisbonne.

Les clubs séditieux s'agitent sans cesse. Ils viennent d'inviter le public, par la voie des journaux qui leur sont dévoués, à faire les frais d'une souscription pour fournir à leur dépense, c'est-à-dire, qu'ils voudroient qu'on leur mît en main les torches avec lesquelles ils incendieroient les trois royaumes. Mais le gouvernement veille; ils crient comme des furieux contre la taxe sur les chiens. L'on en peut conclure qu'elle sera productive.

L'on ne peut se dissimuler que la nation anglaise n'envie beaucoup aux Français la découverte du télégraphe. La preuve n'en est pas seulement dans celui qu'elle vient de faire construire pour communiquer avec Portsmouth. M. Parrot vient encore de publier tout nouvellement dans cette ville un ouvrage dans lequel il prouve, jusqu'à l'évidence (selon lui, s'entend), que le télégraphe fut inventé, il y a trente ans, par l'Irlandais Edgeworth.

Le procès de l'amiral Cornwallis prend une tournure tout-à-fait désagréable pour lui: la cour martial qui prononcera sur son sort, sera formée par l'amirauté elle-même. Depuis l'affaire malheureuse de l'amiral Byng, l'on n'avoit point vu le gouvernement négliger l'intervention d'un commissaire particulier dans la poursuite d'un procès. Les fautes qu'on reproche à l'amiral Cornwallis, sont d'être rentré dans le port sans nécessité, et encore plus que cela, d'avoir désobéi.

Le 27 mars, l'amiral Gardner est rentré dans la baie de Spithead, venant d'une croisière, avec

huit vaisseaux de haut bord et trois frégates.

L'amiral Harvey est entré deux jours après à Portsmouth avec 6 vaisseaux de ligne et trois frégates, revenant pareillement d'une croisière.

Mais le même jour, le capitaine Montague a mis à la voile avec *l'Hector* et le *Thésée*, chacun de 74, pour tenir la mer; le *César* de 84 l'a suivi peu à près.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, le 21 germinal.

Une longue lettre d'Arles, du 10 de ce mois, nous dépeint les malheurs de ce pays, causés par les partisans de l'anarchie, qui se livrent à de tels excès que la loi agraire y est en pleine activité. On y donne des détails sur les membres des autorités constituées de ce pays, qui donneroient les plus grandes inquiétudes, si le directoire exécutif ne s'occupoit pas très-sérieusement de la destitution de plusieurs administrations du Midi, que Fréron avoit rempli de terroristes.

La nouvelle municipalité d'Arles est déjà cassée. On espère que les administrateurs actuels du département des Bouches-du-Rhône ne tarderont pas aussi à être changés. Un esprit beaucoup meilleur se manifeste depuis quelque temps dans les opérations du directoire.

*Extrait d'une lettre particulière de Sancerre.*

Mon fils, je t'avois écrit que je partirois, mercredi; mais il ne m'a pas été possible, à cause des mouvemens qui se sont élevés, samedi dernier, dans notre cité, qui a été prise par les royalistes; de manière que nous sommes à présent prisonniers de guerre, et on ne sauroit sortir.

Messieurs les journalistes, dites à vos correspondans respectifs de s'accorder, quel est le véritable général de l'insurrection du département du Cher? Est-ce l'ex-constituant Bouthilliers, comme l'annonce la Gazette Générale de l'Europe? Ce sera, si nous en croyons le journal des Hommes Libres, le comte du Barry, qui est le général de cette horde forcénée, qui sera renforcée par les chouans et royalistes qui doivent être en grand nombre dans les départemens du Loiret, de la Nièvre et de l'Allier. Le même journal ajoute que les prêtres sont à la tête des scélérats. Les prêtres! un régiment de prêtres, cela ne sera pas bien effrayant.

*Baromètre politique.*

Il semble qu'il descend à la tempête. J'allai hier au spectacle pour détendre l'arc du travail; j'y vis plusieurs députés dont l'ame triste se peignoit sur leurs visages.

J'ai été réveillé cette nuit, à une heure, par le bruit de cet hymne funéraire que des antrope-

phages chantoient dans ces temps affreux qui voyoient conduire à l'échafaut, par centaines, les innocentes victimes de l'exécrable terrorisme. A la discordance des chanteurs, il n'était pas difficile de deviner que cette gaité bruyante avoit été précédée par une orgie. Il faut être plus habile que je ne le suis pour déterminer sur la graduation du baromètre politique ce que les vapeurs du vin ont sur la température naturelle.

Veut-on savoir à-peu-près l'endroit où l'on s'est livré à cette gaité nocturne? c'est dans la partie des maisons qui donnent sur les rue Neuve des-Petits-Champs, Helvétius et des Moulins, section de la Butte-des-Moulins.

*Sur ce qui s'est passé hier au Conseil des Cinq-Cents, et dans le jardin des Tuileries.*

Il faut que Paris, que la France, que tous les citoyens paisibles et bien intentionnés; que tous les républicains dévoués à la constitution de 1795, et qui ne veulent ni de celle de 1793, ni d'aucune révolution nouvelle, sachent qu'hier ( 18 germinal ) les tribunes du conseil des cinq cents ont recommencé, comme du temps de la convention nationale, à troubler la délibération par des vociférations et par des cris; que le président n'a pas eu la fermeté de faire exécuter la constitution et la loi, et respecter la dignité du conseil; que Tallien, avec l'applaudissement des spectateurs, s'est excusé d'avoir, depuis le 9 thermidor, adopté, servi, suivi pendant quelques temps les principes de la justice et de l'humanité; que la parole a été refusée à Lemerer pour lui répondre; que des groupes, formés et amenés sur et au bas de la terrasse des feuillans, ont, à la sortie de la salle, insulté plusieurs représentans du peuple connus par leurs idées philosophiques et la pureté de leur morale.

Le prétexte de tout ce bruit étoit la discussion d'une résolution tendante à dépouiller tous les pères, mères, grands-pères et grand-mères d'émigrés de leur bien, ou à leur succéder avant leur mort. Et les partisans du désordre ne manqueront pas de dire que c'est l'indignation du PEUPLE, au nom des vieux parens des émigrés, qui l'a emporté au-delà des bornes marquées par les lois de la république. *Credat judicis Appella!* Le peuple ne prend qu'un très-foible intérêt à toutes les affaires de cette espèce. Il ne sait pas à point nommé quand les conseils se livreront à telle ou telle discussion. Le peuple qui s'est laissé mener, gouverner, désarmer, embastiller, enchaîner, guillotiner, tant qu'il a voulu; le peuple qui a supporté toutes les variations des monnoies, le dérangement des revenus et des salaires, les réquisitions des hommes et des choses, et la famine de l'an trois, et pendant quatre mois le régime de deux onces de pain par jour, ne se tourmente pas

pour des harangues et pour des décrets.

Il n'est pas pour la moindre chose dans le mouvement d'hier.

Et disons le vrai: le peuple n'a fait aucun des mouvemens séditioux de la révolution. Il n'a pas pris part à plus de deux ou trois d'entr'eux, et encore étoit-ce plutôt comme spectateur, que comme acteur.

Ces mouvemens ont été l'ouvrage d'une armée levée dans son origine par d'Espréménil et Adrien Duport, pour le parlement, contre l'archevêque de Sens, exercée ensuite contre l'estimable Réveillon, payée alors et depuis par le duc d'Orléans, et qui, dans les derniers temps de la vie de celui-ci, comme après sa mort, a vraisemblablement continué de l'être par l'Angleterre, et l'a certainement été par le pillage.

Qui la solde aujourd'hui, ou lui promet encore des pillages? Pourquoi la rassemble-t-on? Quel est le général qui lui commande de nouvelles escarmouches, en attendant les grandes batailles?

S'agit-il de sauver les massacreurs de septembre, dont le jugement approche? ne s'inquiète-t-on que de leurs complices? se remue-t-on pour d'autres massacreurs?

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on se remue contre la liberté, et qu'on porte atteinte à la constitution.

Le mal est encore peu redoutable. Il n'y a qu'une poignée de méchans. J'ai compté les trois groupes en militaire; ils ne comprenoient pas plus de trois cents hommes, et l'on sait qu'en pareil cas il y a plus de curieux que de membres agissans.

Le dragon ne fait encore que palpiter dans l'œuf qui le recèle: mais nous avons vu son frère aîné: il a dévoré la France.

Ainsi commencèrent le 10 mars, le 31 mai, le 19 germinal, le premier prairial. Je n'étois pas à Paris le 13 vendémiaire et ne veux point le juger par l'axiome: *Is fecit scelus cui prodest*. Mais tout mouvement interne, externe, révolutionnaire, dans la salle, hors la salle de l'un ou de l'autre conseil, contre la liberté des opinions, contre le respect dû au corps législatif, est le plus grand attentat qu'on puisse commettre dans une république.

Avertissez donc, citoyen, les présidens, les inspecteurs du palais national, le ministre de la police générale, le directoire, dont le sort est lié à celui de la constitution, que s'ils négligeoient de réprimer, de tout le poids de la puissance et de la dignité nationale, toute continuation de l'expérience faite hier, la constitution, la république et la France retomberoient inévitablement dans tous les périls dont l'établissement du gouvernement sembloit devoir les garantir. *Principis obsta.*

( Extrait de l'Historien ).

On prétend que tous les jours, avant huit heures du matin, il y a une réunion dans la maison du citoyen Paris, ci-devant greffier du tribunal révolutionnaire; que les citoyens Tallien, Fréron, Réal, s'y trouvent avec les deux généraux qui ont suivi Fréron à son retour de Marseille; qu'ils y projettent des mesures révolutionnaires; mais on ignore quelles elles sont, ni quel en est l'objet; l'on sait aussi qu'ils se plaignent, et spécialement Réal, d'avoir perdu son influence auprès du directoire. Enfin, on a connoissance qu'ils projettent de faire un mauvais parti aux écrivains qui rédigent les feuilles intitulées: le Gardien de la Constitution, et le Véristique.

Rien de cela n'est peut-être vrai.

Je n'opposerai à tous les détracteurs de *Caius-Gracchus* CHÉNIER, à tous ceux qui ne lui trouvent pas assez de modestie; je n'opposerai que la réponse qu'il fit ces jours derniers à son collègue Syeyes, dans le conseil. Ce dernier lui demandoit assez bas pour que tout le monde l'entendit: pour quoi il n'avoit pas lu la veille, à l'institut national, quelques pièces de vers, quelques morceaux de prose? pour quoi il ne s'étoit pas mis sur les rangs...? Que vouliez-vous que je fisse, répondit sans fierté notre grand homme, ces *Fourcroy* ces *Monvel*, ces *Andrieux*, et sur-tout ce *Collin*, avoient besoin de réputation; je leur ai laissé la parole.... Hé bien! ce dévouement n'est-il pas beau? Qu'en dites-vous.....? A genoux, pauvre auteur de l'Optimiste.

### CORPS LÉGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de DOULCEAUX.

Séance du 21 germinal.

Pocholle, ci-devant membre de la convention, expose au conseil qu'il a été nommé, concurremment avec le citoyen Garnier de Saintes, par la même assemblée électorale, député au corps législatif; il observe en même temps, que ce dernier a été également nommé par une autre assemblée, et qu'il a accepté la première nomination. Pocholle demande s'il n'est pas dans le cas d'entrer au conseil comme représentant du peuple. — Renvoyé à une commission.

Roux, au nom de la commission des inspecteurs de la salle, fait mettre à la disposition des deux commissions des deux palais du corps législatif, une somme de 30 millions pour le paiement des indemnités dues aux représentans du peuple, et à l'acquittement des frais de construction, réparations et autres dépenses de ce genre.

Les veuves des représentans du peuple Pétion, Buzot, Valazé, etc., avoient sollicité des secours auprès du corps législatif, leur pétition avoit été renvoyée à l'examen d'une commission.

Bailleul, qui en est l'organe, annonce d'abord

au conseil que la commission a dû s'occuper de rechercher les titres sur lesquels ces citoyennes fondoient leur demande, elle les a trouvés dans le patriotisme énergique avec lequel leurs époux ont rempli la mission que leur avoit donné le peuple; dans le généreux dévouement avec lequel ils se sont consacrés à la défense de la liberté et de l'égalité; dans les maux qu'ils ont souffert pour le maintien de la république; et enfin dans l'état de pauvreté où ces veuves désolées ont été réduites par la perte de leurs maris.

Le rapporteur propose un projet dont le conseil ordonne l'impression et l'ajournement; il porte en substance:

1<sup>o</sup>, Qu'il sera payé annuellement une somme de 2000 livres à chacune des veuves Pétion, Carra, Gorsas, Valazé, Buzot, Brissot, et Philippeaux.

2<sup>o</sup>, Qu'en cas de mort de la mère, cette somme continuera d'être payée aux enfans, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de quatorze ans.

Sur la motion de Goupilleau et de deux autres membres, les veuves Salles, Gardien, et le fils de Camille Desmoulins, seront compris dans le projet.

Goupilleau expose, par motion d'ordre, qu'il a été envoyé, après le 13 vendémiaire, en mission dans le Midi, avec Fréron et Giraud-Pouzolles, et qu'ils ont eu le bonheur d'arrêter la réaction; mais que, depuis leur départ, les massacres se renouvellent: les horribles soldats des compagnies de Jésus et du Soleil lèvent une tête altière, et continuent à s'enivrer du sang des purs patriotes.

A Valréas, patrie de l'abbé Maury, le commissaire du pouvoir exécutif a été inhumainement massacré, au moment où il alloit se faire installer; il demande que la commission fasse incessamment son rapport, et que le conseil prenne des mesures pour arrêter le cours de ces assassinats.

Bentabolle remplace Goupilleau à la tribune. Il ne vient point appuyer la dénonciation; car il ne pense pas qu'on puisse contester la vérité des faits qu'elle renferme; il est en possession de deux lettres d'hommes dignes de foi qui certifient la même chose.

Il demande qu'on fixe un délai à la commission pour faire son rapport, afin que, dans la discussion qui s'ouvrira, il puisse terrasser enfin les audacieux qui n'ont si long-temps gardé le silence que pour venir à la tribune prêcher l'assassinat.

Cette sortie excite de violens murmures; une longue agitation interrompt la discussion: une altercation s'élève entre Deville et Bentabolle.

Le président rappelle le premier à l'ordre.

Le conseil ordonne que la commission fera son rapport dans deux jours.

Favart fait adopter, sauf rédaction, plusieurs articles additionnels, et interprétatifs de la loi du 17 nivôse sur les successions et partages.